

Lâcher de ballons/lanternes ou déclaration de feu d'artifice

Vous souhaitez organiser un lâcher de ballons ou de lanternes, ou tirer un feu d'artifice ? Retrouvez les démarches à entreprendre selon le type d'évènement.

Lâcher de ballons/lanternes

Les mesures de sécurité à respecter

Afin de réaliser votre évènement en toute sécurité, consultez les mesures à respecter afin d'éviter tout risque.

En informer la Mairie

Pour tout lâcher de ballons/lanternes se déroulant sur la commune d'Onet-le-Château, vous pouvez en informer la Mairie en remplissant ce formulaire.



Ce formulaire est à transmettre au moins 15 jours avant l'évènement.

Un récépissé précisant l'accord ou le refus vous sera adressé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter directement le service.



SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Accueil et Formalités Citoyennes

Hôtel de Ville 12, rue des coquelicots
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |

Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Permanences État-civil les samedis sur rendez-vous.

0565772500

[Itinéraire](#)

[Contact](#)

Feu d'artifice

Suivant l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 portant sur la réglementation des feux en plein air, les feux d'artifice effectués par les particuliers sont interdits du 16 juin au 30 septembre.

En dehors de cette période, une déclaration doit être adressée, au moins 1 mois avant le tir, à la mairie et à la préfecture avec le formulaire ci-joint.

Les particuliers sont autorisés à n'utiliser que des artifices de catégories F1-F2 et F3.

Après autorisation, l'organisateur du feu d'artifice en informera le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les services de la police nationale, le voisinage du lieu du tir et l'aviation civile.

CONTACTER LE SERVICE POUR PLUS D'INFORMATIONS



SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Accueil et Formalités Citoyennes

Hôtel de Ville 12, rue des coquelicots
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Permanences État-civil les samedis sur rendez-vous.

[0565772500](tel:0565772500)

[Itinéraire](#)

[Contact](#)



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/association-et-evenement/lacher-de-ballons-lanternes-ou-declaration-de-feu-dartifices/>